


VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : 09/12/2020

Planche : 001  
Commune : Annois - Cugny - Ollezy

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains



- Délimitation de zone**
- U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
  - UA - Zone urbaine patrimoniale du coeur d'agglomération
  - UB - Zone urbaine centrale du coeur d'agglomération
  - UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du coeur d'agglomération
  - UCA 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
  - UCB2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
  - UU - Zone urbaine jardinée
  - UE / UEa / UEc / UEd / UEe / UEf / UEg - Zones d'activités économiques
  - TAU 1 / 2 - Zone de projet urbain
  - ZAU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
  - TAUe - Zone de future urbanisation d'activités économiques
  - TAUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du coeur d'agglomération
  - A - Zone agricole
  - Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
  - Al - Zone agricole d'équipements
  - Ap - Zone d'activités (paragrícolas)
  - N - Zone naturelle
  - Nl - Zone naturelle de loisirs
  - Nr - Zone naturelle aménageable
  - Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements
- Qualité architecturale, urbaine et paysagère**
- Élément de patrimoine bâti à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Arbre remarquable à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - ▲ Mare à protéger (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Alignement végétalisé à protéger (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
  - Cône de vue (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Espace vert à protéger (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Haie à planter (L. 113-1 du Code de l'Urbanisme)
  - Zone humide (L. 121-23 du Code de l'Urbanisme)
- Mixité fonctionnelle**
- Commerce à protéger (L. 151-16 du Code de l'Urbanisme)
  - Bâtiment susceptible de changer de destination (L. 151-11 2°)
- Risques et nuisances**
- ◆ Risque naturel
  - Axe de coulée de boue
  - Risque technologique
  - Sous-sol interdit
- Autres symboles**
- Actualisation du bâti
  - Surface bâtie
  - Limite parcellaire
  - Emprise de cimetière
  - Limite communale
  - Limite d'intercommunalité